

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 15 octobre 2020

Conseillers en exercice :	33
présents :	29
pouvoirs :	4
non participé au vote	0
votants :	33
abstentions :	0
voix pour :	33
voix contre :	0

Aujourd'hui jeudi 15 octobre 2020 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 08 octobre 2020, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Morgan BERGER, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Morgan BERGER – M. Julien HAUSER – Mme Carole VANDEVOORDE – M. Michel BERGER – Mme Nadège SKOLLER – M. Yannick LAURENT – Mme Géraldine GORDIEN – M. Gilles PREVOT – Mme Brigitte ESTEVE-BELLEBEAU – M. Bernard HANUS – Mme Christiane PERRIOT – M. Florent RODRIGUES – Mme Sylvie GAUTIER – Mme Christine BAUDET – M. Patrice BOISSON – Mme Brigitte DESUCHE – Mme Aurélie PINEAU – M. Dominique VERRIER – Mme Céline LAURENT – M. Stéphane CORNET – Mme Carole PLEDRAN – M. Jonathan MUÑOZ – Mme Dominique DAIGRE – Mme Yasmin UVEAKOVI – M. Romuald CARRY – M. Jean-Hubert LELIEVRE – Mme Emilie RICHAUD – Mme Florence PECHEVIS – M. Damien BERTRAND.

ETAIENT EXCUSES

M. Yoann BASSON (donne pouvoir à M. Florent-José RODRIGUES) – Mme Bernadette BOULAIN (donne pouvoir à M. Morgan BERGER) – M. Valentin ROUGIER (donne pouvoir à Mme Céline LAURENT) – M. Richard FERCHAUD (donne pouvoir à Mme Florence PECHEVIS).

Mme Aurélie PINEAU est nommée secrétaire de séance.

2020.124

**CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
AVEC LES ASSOCIATIONS DU SECTEUR CULTUREL**

- avenants N°2 aux conventions Ela Polar – West Rock
- avenant N°3 Littératures Européennes Cognac

La Ville de Cognac se donne pour objectif de favoriser l'accès de tous à la culture, de valoriser et de consolider les initiatives culturelles contribuant au développement du territoire. Par le biais de la signature de cette convention, la Ville de Cognac marque son soutien au projet culturel des associations dans la mesure où il poursuit des objectifs conformes aux orientations de la politique culturelle de la collectivité.

.../...

Pour rappel :

- 3 conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens 2018-2020 ont été signées avec les associations culturelles suivantes :

**ELA POLAR ;
LITTÉRATURES EUROPÉENNE COGNAC ;
WEST ROCK.**

Aussi, il y a lieu de modifier par avenant les articles financiers (articles 3 et 4 portant respectivement sur le montant des subventions, conditions de paiement et l'état des avantages en nature) des 3 conventions pluriannuelles ;

Les avenants sont enrichis de 4 annexes :

Annexe 1 : Objectifs de l'association

Annexe 2 : Valorisation de la mise à disposition du personnel municipal

Annexe 3 : Indicateurs à faire apparaître dans le bilan d'activités

Annexe 4 : Les indicateurs à faire apparaître dans le bilan d'activités

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

**APPROUVE les projets d'avenants annexés à la présente délibération.
AUTORISE M. le MAIRE à les signer.**

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Morgan BERGER